

ASSOCIATION DE L'ENTRAIDE ET DE
LA SOLIDARITE SOCIALE

« التعاون »

RAPPORTS GENERAL
DUCOMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020.**

Monsieur le président de l'association,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « *التعاون* », nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre rapport général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

SOMMAIRE

I. Rapport général du commissaire aux comptes

II. Etats financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2020

III. Notes aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020

***I. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES***

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les adhérents de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « L'ENTRAIDE التعاون »,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 Octobre 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « L'ENTRAIDE التعاون », qui comprennent l'état de la situation financière arrêté au 31 Décembre 2020, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces Etats Financiers font apparaître un total net de bilan de 940 213 D et un déficit de 150 865 D.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points cités dans la section Fondement de l'opinion avec réserves, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association de l'entraide et de la solidarité sociale « L'ENTRAIDE التعاون » arrêtée au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1- Nous n'avons pas reçu de réponses à nos lettres de circularisation. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.
- 2- Nous n'avons pas assisté à la prise d'inventaire physique des stocks en fin d'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier par d'autres moyens l'existence des quantités en stock détenues au 31 décembre 2020 et inscrite dans le bilan pour un montant de 60 475 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur pour l’audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l’association de l’entraide et de la solidarité sociale « L’ENTRAIDE التعاون » conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l’association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu’il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider l’association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la société

Responsabilité de l’auditeur pour l’audit des états financiers

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de

l'établissement des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction de l'association. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Sousse, le 19 Aout 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Safouane Gaddour

A handwritten signature in blue ink is written over an official circular stamp. The stamp contains the text 'COMMISSAIRE AUX COMPTES' and 'TUNISIE'.

***II. ETATS FINANCIERS CLOS AU 31
DECEMBRE 2020***

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**Arrêté au 31 Décembre 2020****(Exprimé en DT)**

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS			
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	765 410	794 777
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	2	93 426	71 957
AC 4 - Créances et comptes rattachés	3	11 786	11 786
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements	4	60 475	60 475
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		1 800	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	5	4 968	10 186
AC 9- Immobilisations incorporelles	5	2 347	352
Total des actifs		940 213	949 533
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	6	13 193	20 529
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	7	136 150	13 764
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		149 342	34 293
AN 1 - Dotations	8	665 896	639 401
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement		-	-
AN 4 - Autres actifs nets	9	126 866	126 866
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents reportés	9	148 974	321 862
AN 7 - Excédent ou déficit de l'exercice	9	- 150 865	- 172 888
Total des Actifs Nets		790 870	915 240
Total des Passifs et Actifs Nets		940 213	949 533

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES
Exercice clos au 31 Décembre 2020
(Exprimé en DT)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS			
PR 1- Cotisation des adhérents	10	2 210	1 490
PR 2- Revenus des activités et manifestations	10	57 081	29 097
PR 3- Subventions de fonctionnement			
PR 4- Apports non monétaires	10	-	-
PR 5- Autres Apports			
PR 6- Produits des placements			
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
PR 8- Autres gains	11	3 817	3 688
Total des produits		63 109	34 274
CHARGES			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	12 -	13 375	38 630
CH 2- Charges de personnel	13 -	93 897	119 280
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	14 -	6 511	6 573
CH 4- Autres charges courantes	15 -	100 190	42 679
CH 5- Charges financières nettes			-
CH 6- Autres pertes			-
Total des charges	-	213 974	207 162
Excédents des produits sur les charges de l'exercice (*)	-	150 865	172 888

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2020
(Exprimé en DT)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		2 210	1 490
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		57 081	30 587
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement			-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		3 801	2 351
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	215 969	-
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	71 009	-
F7- Autres Décaissement des activités courantes			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités courantes</i>	-	223 886	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	2 891	-
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	1 800	
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	-	4 691	-
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		1 737 315	1 202 966
F13- Décaissements des dotations	-	1 538 106	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations			
F15- Encaissement provenant des emprunts			
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		199 209	115 658
<i>Variation de trésorerie</i>	-	29 367	-
Trésorerie au début de l'exercice		794 777	820 674
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		765 409	794 777